

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Activités d'Intégration Professionnelle 3			
Code	SOAS3B29AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	420 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Sarah AOUF (sarah.aouf@helha.be) Elène BOULOUGOURIS (elene.boulougouris@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Brigitte PETIT (brigitte.petit@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Guillaume VAN DER MEERSCH (guillaume.van.der.meersch@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Thierry DECKX (thierry.deckx@helha.be) Thierry MARTIN (thierry.martin@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> () Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p>		

	Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Guillaume VAN DER MEERSCH (guillaume.van.der.meersch@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Thierry DECKX (thierry.deckx@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Frédérique BRIBOSIA (frederique.bribosia@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Mohamed ESSANNARHI (mohamed.essannarhi@helha.be) Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be)
Coefficient de pondération	220
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à parfaire des capacités déjà acquises dans les unités d'enseignement AIP des bloc 1 et bloc 2.

Au regard des compétences préalablement acquises, il s'agit d'expérimenter et de concevoir le processus d'intervention dans sa globalité. Elle offre à l'étudiant la possibilité d'exploiter une diversité d'outils méthodologiques. Elle l'amène à donner du sens à ses interventions de manière à se positionner professionnellement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus

d'intervention.

- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
 - 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
 - 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Concevoir et construire une intervention en y intégrant des éléments de compréhension de la population, l'institution et le secteur.
- II. Adapter le processus d'intervention et/ou proposer des pistes alternatives au regard de la complexité des situations.
- III. Mener et évaluer un processus d'intervention dans sa globalité.
- IV. Consolider la construction de son identité professionnelle à travers la pratique du métier.
- V. Opérer des choix méthodologiques, les argumenter au regard de sa posture professionnelle et les expérimenter de manière autonome.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS2B22AS, SOAS2B23AS

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B29ASA AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B29ASJA AIP 3 (stages 3 et supervisions) 420 h / 22 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B29ASDA AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B29ASA AIP 3 (stage 3 et supervisions) 420 h / 22 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 220 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B29ASA AIP 3 (stage 3 et supervisions) 220

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B29ASJA AIP 3 (stages 3 et supervisions) 220

+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS3B29ASDA	AIP 3 (stage 3 et supervisions)	220
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS3B29ASA	AIP 3 (stage 3 et supervisions)	220

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 22/60 du Bloc 3.

La note de l'UE 39 « Activités d'intégration professionnelle 3 » est fixée selon des modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'UE 39, qui est actée comme « non remédiable » en délibération, n'est organisée qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs d'une même année académique. Elle ne pourra donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elle fera l'objet d'office d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 3 (stage 3 et supervisions)			
Code	18HD_SOAS3B29ASDA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	420 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Guillaume VAN DER MEERSCH (guillaume.van.der.meersch@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Thierry DECKX (thierry.deckx@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be)		
Coefficient de pondération	220		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AIP visent l'apprentissage et l'expérimentation de la profession par un contact direct à la réalité du travail social. Cette confrontation sert de socle à un travail d'approfondissement visant à la fois l'acquisition d'une compréhension institutionnelle servant d'assise à une démarche réflexive, interrogative et distanciée qui permet l'exploration d'un positionnement.

Ainsi les AIP de 3^e année préparent l'étudiant à l'exercice de la profession de manière à aborder le métier d'assistant social en ayant acquis les connaissances, les compétences nécessaires.

Objectifs généraux

Utiliser un ensemble de connaissances, de compétences relatives aux institutions et aux pratiques sociales,
 Mettre en œuvre un savoir-faire résultant d'une confrontation permanente de la théorie à la pratique.
 Être en capacité de définir une position professionnelle sur base de principes éthiques et déontologiques.
 Interagir au sein de l'équipe en prenant une posture professionnelle comme collègue et intervenant social.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Dans le domaine de l'acquisition de connaissances

Il devra décrire et comprendre l'organisme de stage, le réseau institutionnel et la politique sociale dans lesquels il s'insère, les caractéristiques et les problèmes de la population rencontrée ; la fonction de l'assistant social au sein de l'organisme considéré. Il devra également pouvoir se situer dans cette complexité.

2. Dans l'intégration progressive d'un savoir-faire

à sur le plan institutionnel,

- il devra se montrer capable d'utiliser les canaux de communication et l'ensemble des ressources de l'organisme de stage;
- il devra pouvoir s'interroger sur le fonctionnement de l'organisme de stage et y trouver sa place
- il devra pouvoir se positionner sur un cadre institutionnel établi

à Sur le plan administratif,

- il devra se révéler capable d'organiser son emploi du temps et son travail personnel de façon rationnelle ;
- il devra pouvoir maîtriser l'ensemble des tâches courantes (tenue des dossiers et de fichiers, utiliser adéquatement les outils de communication, rédaction de lettres et de rapports) ;

à Au niveau du processus général d'intervention,

- il devra mettre en place un dispositif permettant de créer une relation professionnelle et de confiance au même titre que les professionnels qui l'entourent;
- sur le plan méthodologique, il sera capable de :
 - ü cerner une demande
 - ü recueillir les informations utiles
 - ü identifier et analyser une situation- problème ou un incident critique
 - ü mettre adéquatement en place une réponse à la demande
- il devra être à même d'évaluer le travail effectué

à De manière transversale

- d'analyser une situation en réalisant un transfert avec des aspects théoriques vus dans le cadre des cours ;
- de faire le choix de situer l'usager dans ses différents contextes ;
- de s'interroger sur la place d'acteur d'un usager qui possède des ressources et des compétences ;
- d'être en mesure d'adopter un questionnement d'ordre éthique et déontologique ;
- de témoigner d'une autonomie ainsi que d'une prise d'initiative constructive dans l'exercice des tâches confiées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les AIP sont organisées autour de deux temps spécifiques de formation :

1) Le stage

Il consiste en une pratique réelle et progressive du travail social avec l'encadrement d'un professionnel sur le lieu de l'expérimentation et sous la supervision d'un professeur de l'établissement scolaire. En 3^e année, le stage est de 420 heures réparties selon le calendrier académique. En HD, la période de stage peut être flexible selon les réalités de l'étudiant mais doit rentrer dans l'exigence du calendrier académique afin de mener à bien l'ensemble des activités pédagogiques au programme de l'étudiant. La convention de stage stipulant la période programmée et la planification du stage est négociée avec l'accord du superviseur anticipativement au stage.

En 3^e année, après une période d'observation, l'étudiant expérimente et intègre les compétences de la profession.

2) La supervision de stage

De manière générale, la supervision pédagogique se conçoit comme un espace de formation, cadré et sécurisé, qui permet à l'étudiant stagiaire de prendre du recul par rapport à sa pratique, de la remettre en question, d'en élaborer une analyse afin, au fil du temps, d'affiner ses interventions sur le terrain. La supervision se situe donc bien au cœur des AIP et permet d'établir une continuité dans l'acquisition des savoirs.

Cet espace de rencontre permet des échanges réguliers (individuels essentiellement) et contribue par différents biais au développement de la compétence professionnelle.

3) Les travaux écrits

Les travaux préparatoires constituent un tremplin à l'échange en supervision. Les consignes sont liées à la pratique de l'étudiant et définies par le superviseur.

Ces travaux invitent l'étudiant à décrire et analyser des situations significatives rencontrées en stage. L'étudiant y présente son travail de stagiaire, et ce, dans le but de réfléchir sur ses interventions et d'en évaluer la pertinence.

Démarches d'apprentissage

Au niveau du choix de l'organisme de stage:

Le stage peut avoir lieu soit dans l'institution qui, déjà en deuxième, avait accueilli l'étudiant(e) soit dans une nouvelle ; dans ce dernier cas, les démarches doivent être entreprises et aboutir à la fin de la deuxième année par l'étudiant(e), guidé par le professeur de pratique professionnelle qui en avait la charge.

Différents temps de rencontre avec le MFP sont prévus tout au long du processus d'apprentissage de l'étudiant :

- Avant le stage
- Au démarrage de celui-ci
- Lors des supervisions
- A la clôture du stage

Le chef de stage est un acteur à part entière de la formation de l'étudiant. L'école lui confie donc une mission pédagogique, celle de proposer à l'étudiant un cadre d'observation et d'exercice de la pratique du métier. A ce titre, des rencontres entre le chef de stage et l'étudiant prennent tout leur sens dans la dynamique de formation et peuvent être initiée par chacune des trois parties (Étudiants-MFP-Chef de stage).

Dispositifs d'aide à la réussite

Le MFP accompagne l'étudiant en lui formulant régulièrement des feedbacks relatifs à l'évolution de sa pratique

Ouvrages de référence

-

Supports

- Le certificat de stage
- La convention de stage
- Les consignes et documents remis par le MFP
- Le vade-mecum remis aux étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Le stage : 100pts
- Les supervisions : 120pts

Un échec dans le stage et/ou les supervisions est non remédiable. L'absence à une des épreuves entraîne l'échec global.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg + Trv	100		

Stg = Stages, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 220

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).